

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 135

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

canton, les lois de protection de la femme et de l'enfant, etc... Ainsi elles comprendraient peut-être mieux que leur activité n'est pas seulement morale ou charitable, ne consiste pas uniquement à donner des soins et à répartir des dons, mais est une éducation, un enseignement par lesquels on tâche de rendre à la famille plus de respect d'elle-même, de mieux lui faire comprendre sa propre responsabilité en l'éclairant, aussi bien au point de vue social et moral, que sanitaire et physique.

Mais ce personnel déjà existant ne peut suffire : il nous faut trouver de nouvelles recrues, car le travail augmente et le besoin d'infirmières-visiteuses commence à se faire sentir partout. Ceci nous amène donc à nous demander comment nous allons adapter ce service chez nous, aussi bien à la ville qu'à la campagne.

III.

En tout premier lieu, examinons la formation des infirmières-visiteuses chez nous, en tenant compte des écoles existantes et des cours de perfectionnement qui sont déjà en activité. La toute première chose et sur laquelle on n'appuiera jamais assez, c'est qu'il faut absolument, pour devenir bonne infirmière-visiteuse avoir fait des études complètes, si possible même diplômées, de garde-malade. Partout, dans les pays anglo-saxons, en France, à Genève, l'expérience l'a démontré. Les médecins, en effet, travaillent plus volontiers avec des infirmières, le secret médical leur est possible et ce n'est qu'en donnant des soins qu'elles peuvent pénétrer dans les familles, et par cela même remplir leur rôle d'éducatrices. Dans les villes, des personnes connaissant à fond le travail social pourraient être employées pour les enquêtes et attachées au Centre d'hygiène. Mais dans les villages et à la campagne où il n'y aura qu'une seule infirmière-visiteuse, il faudrait en tout cas qu'elle fut garde diplômée.

Mais le diplôme d'infirmière et les connaissances acquises dans une école ne suffisent pas. Il faut encore quelques mois de pratique, un stage dans des dispensaires ou des consultations, surtout pour celles qui veulent se spécialiser dans une branche ou dans l'autre¹. Après ce stage pratique, il en faut encore un

¹ A Paris, à l'Union des Femmes de France, le stage pratique est de huit mois : dispensaire antituberculeux : 4 mois ; consultations de nourrissons : 1 mois ; consultation d'enfants : 1 mois ; service de tuberculose pulmonaire : 1 mois ; cuisine et laboratoire : 1 mois.

« la nature... La plus importante éducation à laquelle l'enfant soit destiné reste ainsi négligée : on le frustre du monde pour lui offrir « à la place une masse de renseignements... Il naît au monde des « humains, nous l'exilons dans un monde de gramophones animés... « La nature de l'enfant proteste contre ces calamités, elle proteste « par toutes ses facultés de souffrance, mais en fin de compte, elle « capitule, forcée au silence par les punitions. » Que cela est vrai ! conforme aux expériences de beaucoup d'entre nous, conforme aussi aux observations de la psychologie moderne. C'est même prodigieusement intéressant de voir cette expérience hindoue venir à l'appui de nos propres recherches dans ce domaine, avec les écoles nouvelles, les écoles en plein air, l'école active, etc. Mais son école à lui, c'est l'école « du sanctuaire dans la forêt », « l'ashram », qui constitue un retour aux anciennes traditions de l'Inde, tout imprégnées de religion profonde. « Je crois à un monde spirituel, affirme le poète, « non « séparé du monde, mais qui en est la signification... Il est impossible « de s'empêcher d'envisager nos vies comme les rêves de rêveurs qui ne doivent « jamais se réveiller... Ce monde spirituel, si nous avions depuis « l'enfance pris l'habitude de l'ignorer, nous devons en prendre connaissance en y vivant, non par l'intermédiaire d'une instruction « théologique... Le problème est difficile à résoudre à cette heure, car « les hommes d'aujourd'hui n'ont plus le loisir d'observer que leurs « activités ne sont que du mouvement, à peine motivé quelquefois « par une raison d'être, et que leur âme n'a pas trouvé son dossier. » Il ajoute plus loin : « L'enseignement religieux ne peut « jamais se donner sous forme de leçons : il est là où se trouve la « religion vécue... La religion est le centre de gravité de nos vies... « Nous pouvons y parvenir dans notre enfance en vivant tous les « jours dans un lieu où la vérité du monde spirituel n'est pas obs-

théorique et plus spécialisé, plus social et plus prophylactique que ne l'a été l'enseignement de l'école. Rappelons aussi que s'il faut donner des notions théoriques, la pratique est pourtant plus importante et surtout la pratique sociale : enquêtes, dépistages, soins à domicile, etc.

Cette année a eu lieu à Genève, pour la première fois, un cours de perfectionnement pour visiteuses-infirmières, organisé concurremment par l'Ecole d'études sociales pour femmes et la Section Genevoise de la Croix-Rouge suisse. Ces cours ont été donnés par des spécialistes, qui ont remarquablement su adapter leur science au but poursuivi, qui était le mutuel appui des sciences médicales et sociales. Encouragé par ces résultats, on a donné, cet hiver, une beaucoup plus grande extension à ces cours, qui comportent actuellement un enseignement médical complémentaire confié à des médecins spécialistes et un enseignement social qui est fait par des juristes et des sociologues. Des stages pratiques dans les différentes institutions médico-sociales et philanthropiques de la ville compléteront les leçons théoriques. Un diplôme sera délivré, après examen, à la fin des cours et des stages. Mentionnons encore que, très probablement, sera donné, vers Pâques 1922, à Lausanne, sous les auspices de la Ligue Vandoise contre la tuberculose, un cours de perfectionnement, spécialement en vue de la lutte anti-tuberculeuse, pour les sœurs visitantes du canton.

(A suivre.)

May COMBE.



**Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin**

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Un très nombreux public avait bravé la bise furiante de ce soir du 6 février pour venir entendre, à notre thé suffragiste, M. Maurice Veillard, parler de la *Protection de l'enfance dans le nouveau Code pénal fédéral*. Et chacun a pu se féliciter d'avoir assisté à cette remarquable conférence, si claire, si vivante et si parfaitement documentée, M. Veillard ayant, avant d'aborder la future législation fédérale sur ce sujet, promené ses auditeurs aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en France, en Belgique surtout, où la législation pénale infantile réalise des merveilles en s'inspirant

« curie par une foule de nécessités s'arrogeant une importance « fictive, où la vie est simple, entourée d'une abondance de loisir, « d'espace, d'air pur, et de la paix profonde de la nature, et où « vivent des hommes animés d'une foi parfaite dans la vie éternelle, « qui est devant eux. » Et il conclut : « Il est de toute nécessité que « les enfants aient, pour s'y développer, non des écoles pour y apprendre seulement des leçons, mais un monde dont l'esprit dirigeant soit l'âme. »

Un chapitre intitulé *Impressions de Visiteurs* complète de façon heureuse *Mon Ecole et Ma Pédagogie*, en donnant la parole, non plus au maître et à son idéalisme, mais aux résultats constatés par d'autres. Les deux chapitres suivants, consacrés à l'*Inspiration religieuse* et au *Patriotisme*, nous font pénétrer plus avant encore dans le cœur et dans la pensée du grand éducateur. Il faudrait pourvoir tout citer... Mais non, il faut que les éducateurs et les patriotes prennent eux-mêmes le volume et le lisent d'un bout à l'autre — et qu'ils y reviennent... « Peut-être, dit l'auteur, fallait-il qu'une main se tendit du dehors pour sortir beaucoup d'âmes du marasme où elles s'éteignaient. L'Esprit — « qui souffle où il veut » — a trouvé cette voie pour les mettre en rapport avec la sphère universelle d'où procèdent toutes les résurrections ».

E. SERMENT.

des données les plus modernes de la psychologie et de la pédagogie. Dans l'échange de vues qui a suivi ce captivant exposé, on n'a pas manqué de relever le rôle bienfaisant que pourraient jouer les femmes dans ces tribunaux et institutions de protection légale de l'enfance, et la place qu'elles y tiennent effectivement — là où elles ont le droit de vote! — Le chiffre des membres de notre Association continue à s'accroître, tant par la propagande individuelle et les efforts de chaque, qu'à la suite de causeries faites spécialement dans des milieux féminins à la campagne. Le 6 février, Mme Naville et Champury ont parlé simultanément, l'une à Pregny, l'autre à Jussy, et Mme Naville est encore attendue le 20 à Cartigny. — Pour continuer à mettre à exécution son programme de faire l'éducation politique et économique des femmes, notre Association s'est jointe à l'Union des Femmes pour organiser une conférence suivie de discussion sur la question à la fois actuelle et complexe du *sursalaire familial* (voir aux annonces), et elle a d'autre part pris l'initiative, avec l'Union des Femmes également, d'une série d'exercices pratiques destinés à permettre à nombre de femmes et de jeunes filles que leur travail social appellerait souvent à prendre la parole en public, à vaincre leur timidité, et à savoir s'exprimer facilement devant des auditoires restreints. La première de ces séances aura lieu le mardi 21 février, à 20 h. 30, sous la direction de Mme Gourd. Prix de toute la série: 5 fr. Une seule séance: 1 fr. 50. — F. Gd.

BALE. — L'Assemblée générale de l'Association bâloise a entendu pour la dernière fois le rapport présidentiel présenté par Mme Gerhard, celle-ci ayant décliné toute réélection malgré les démarches instantes faites auprès d'elle, et ayant été remplacée par Mme Vischer-Alioth. Le rapport constate que la question des maîtresses d'école mariées, que nos lecteurs connaissent, n'a pas, l'année 1921, été plutôt paisible au point de vue suffragiste. L'Association a participé, par l'intermédiaire d'un bon nombre de ses membres, et par celui de cinq rapporteurs au II^e Congrès des Intérêts féminins à Berne, et plus tard à l'organisation d'une soirée bâloise, où il fut rendu compte des principaux travaux de ce Congrès. Des déléguées de l'Association ont été également envoyées à Schaffhouse en mai (Assemblée de l'A.S.S.F.) et à Berne en octobre (Assemblée de l'Alliance). Le nombre des membres de l'Association a baissé de 345 à 329, par suite de départs et malheureusement de plusieurs décès, entre autres celui de Mme Richter-Benz, membre fondateur de l'Association et membre du Comité pendant plusieurs années. Dans le Comité, Mme Löffler, démissionnaire, a été remplacée dans le courant de l'année par Mme Spyri, qui pourra établir un contact heureux avec les femmes employées dans le commerce. — L'Assemblée a encore entendu avec vif intérêt un travail extrêmement bien documenté de Mme Vischer sur le mouvement suffragiste et ses résultats à travers le monde.

N.B. — Mme Gerhard nous prie de rectifier un des points de notre dernier article concernant la loi bâloise sur le célibat des maîtresses d'école: ce n'est qu'au printemps 1923 qu'elle entrera en vigueur. (Réd.)

LA CHAUX-DE-FONDS. — La présidente actuelle est Mme Huguenin-Dubois, rue du Crêt, 18; le nouveau Comité a débuté par la distribution gratuite à divers groupements de jeunesse, cercles politiques, foyer de travailleurs, à un pasteur d'un village voisin, pour en faire lecture aux réunions de jeunesse, de nos deux journaux féministes romands, le *Mouvement Féministe* et le *Samedi Soir*. Le Comité cantonal vient de nous envoyer aussi quelques abonnements à placer chez nous. Nous espérons beaucoup de bons résultats de ce mode de propagande. Des abonnements sont servis aussi à la Bibliothèque de la ville. — J. V.

* A travers les Sociétés Féminines *

Le Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses s'est réuni à Berne le 4 février. En outre des affaires administratives, il s'est occupé des questions suivantes: possibilité d'une journée féminine en Suisse, entente entre les grandes associations féminines pour veiller aux intérêts féminins dans la Société des Nations, propagande auprès des Sociétés non encore affiliées à l'Alliance, délégation à la réunion de l'Exécutif du Conseil international qui se réunit à La Haye en mai 1922. Le Comité a reçu de nouvelles adhésions et a été informé de la création d'un Conseil national des Femmes romaines en juillet 1921.

Genève. — *Union des Femmes*. — Il serait à souhaiter que la série des conférences *Quelle carrière choisir?* rassemblât un plus nombreux public chaque vendredi soir, surtout parmi les jeunes, car c'est là une occasion unique d'entendre des spécialistes donner ces renseignements de première main sur leur profession. Les lecteurs du *Mouvement* auront d'ailleurs le plaisir de lire presque *in extenso* la belle étude sur la carrière de médecin-occuliste, considérée comme carrière féminine, que Mme Dr Gourfein-Weil a présentée à la séance du 3 février. Le 27 janvier, Mme H. Cochet avait formulé d'intéressantes considérations sur l'enseignement secondaire, et Mme Lina Stern, professeur à l'Université, avait montré avec vie et verve comment les préjugés barrent encore la route aux femmes dans l'enseignement supérieur. Notre pays, en effet, ne possède actuellement que deux femmes professeurs d'Université, Mme Tumarkin, professeur de philosophie à Berne, et Mme Stern elle-même.

professeur de chimie physiologique à Genève! « Quel fardeau précédent vient de créer l'Université », s'était écrit en la félicitant de sa nomination un de ses collègues. Aussi Mme Stern se demande-t-elle si ne vaut pas mieux le système anglo-saxon des Universités uniquement féminines, où les femmes peuvent donner tout leur effort aux recherches scientifiques, sans devoir distraire une partie de leurs forces à faire valoir leurs droits. — Mme Matthey et Duret étant empêchées de prendre la parole le 10 février, M. Perroux a bien voulu accepter de remplacer la seconde pour traiter du *Commerce supérieur*, et Mme Vautier, surintendante d'usine en France, fera part de ses expériences dans cette nouvelle carrière féminine. — Au thé de décembre du 2 février, Mme Lucie Odier avait très vivement intéressé son auditoire en parlant de l'institution des infirmières viscérales à laquelle notre journal consacre justement maintenant toute une étude. — A côté de ces conférences, et des séances organisées en commun avec l'Association pour le Suffrage (voir aux annonces), le Comité poursuit l'étude de plusieurs questions de moralité publique sur lesquelles nous aurons probablement à revenir sous peu; la Commission des Assurances met sur pied une nouvelle enquête sur les organisations déjà existantes dans le canton d'assurance-vieillesse et invalidité; le Comité de l'Ouvrier bataille énergiquement contre les difficultés toujours plus grandes actuellement de la lutte contre le chômage par le travail. Et un récital de Mme Net-Lavater, annoncé pour le 23 février, au profit de la bibliothèque, met une note d'art au milieu de ces préoccupations sévères.

Union des Institutrices primaires. — Cette Société a renouvelé son Comité pour un nouvel exercice de trois ans. Présidente: Mme L. Blanc; vice-présidentes: Mmes Marti-Maerky et Luze; secrétaires: Mmes Margaritz et Méric; trésorière: Mme Henriette Grati; autres membres: Mmes Grange, Grenier, Mobbs, Mme Berney.

Fédération des Eclaireuses suisses. — La Fédération des Eclaireuses suisses, qui vient d'atteindre ses trois ans, est encore bien jeune, mais jeunesse, enthousiasme, vie débordante, tout cela marche de pair. Sans faire grand bruit autour d'elle, elle est pourtant une riche bouillonnante et active. Les deux faits saillants de cette année sont, d'abord, l'installation, à Genève, du Secrétariat général. Il a passé dans les mains de Mme Y. Achard, instructrice éclaireuse à Genève, que ses études et sa compétence mettent à même d'exécuter au mieux le grand travail qui lui incombe. Le deuxième fait est la première participation active à quelque chose d'aussi important qu'un congrès: en effet, lors du II^e Congrès national suisse pour les Intérêts féminins, la Fédération fut officiellement représentée à Berne par l'instructrice Champury, de Genève, qui présenta, à la soirée réservée



Le bruit et l'agitation de la vie de bureau

soumettent les nerfs de la dactylographie à une rude épreuve.

L'OVOMALTINE y remédiera

Union des Femmes de Genève 22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE

Judi 16 Février, à 20 h. 30. Assemblée générale d'hiver. 1. Rapport financier. 2. Le *sursalaire familial*, par MM. Chassot et M. A. de Maday.
Vendredi 17 Février, à 20 h. 30. Les carrières d'art appliqués (relief, dorure, peinture sur porcelaine) par Mme Boissonnas-Baud-Bovy et Gagnébin.
Mardi 21 Février, à 20 h. 30. Exercices pratiques de discussion et de conférences. Causerie de Mme Gourd. Organisation du cours.
Mercredi 22 Février, à 17 h. Assemblée générale du Bureau Auxiliaire de Surveillance. Rapport de Mme Sibillin, agent de police.

Foyers du Travail Féminin

RESTAURANTS POUR FEMMES

Corraterie, 18.

GENÈVE Cours de Rive, 11

Repas par abonnements à fr. 1.10 et 60 ct.

Salon de lecture. — Journaux.